

PAR COURRIEL

Le 4 juin 2026

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information
N. Réf : 2026-2027-062
V. Réf. : TER25-170
Dossier: 371 310

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 19 mai 2026 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1), ci-après « *Loi sur l'accès* ».

Comme souhaité, nous vous transférons copie du document demandé relativement au dossier cité en objet.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez nos salutations distinguées.

Manon Côté
Responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels

p.j.

Documents : Avis de recours et document demandé

Longueuil, le 30 septembre 2014

Madame Nicole Inkel, directrice générale
et secrétaire-trésorière
MRC Les Jardins-de-Napierville
1767, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

OBJET : Dossier 371310 / MRC Jardins-de-Napierville

Madame,

Nous accusons réception de votre lettre du 25 août 2014, laquelle informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec de l'adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro URB-158, adopté par la Municipalité régionale de comté Les Jardins-de-Napierville, entré en vigueur le 23 juillet 2014.

En conséquence de ce qui précède, nous attestons de la prise d'effet, en date du 23 juillet 2014, à toutes fins que de droit, de la décision du 25 juillet 2013, à l'égard des îlots déstructurés visés à celle-ci.

Veuillez agréer, Madame la directrice générale, nos cordiales salutations.



Pierre Legault, avocat
Direction des affaires juridiques

/sle

c. c. UPA Montérégie